



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RE-623-03-2022

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 25 mars 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement numéro RE-623-03-2022 décrétant une dépense de 1 922 503\$ et un emprunt de 1 922 503\$ pour des travaux de réfection des chemins Kilmar et Harrington, ainsi qu'un ponceau sur le chemin de la Rivière Rouge. Ces travaux sont couverts par une subvention au montant de 1 418 677\$ couvrant 74% de la dépense».

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 18 août 2022

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number RE-623-03-2022

Public notice is given that at a meeting held on March 25, 2022, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number RE-623-03-2022 decreeing an expense of \$1,922,503 and a loan of \$1,922,503 for repair work on Kilmar and Harrington roads, as well as a culvert on Rivière Rouge road. This work is covered by a grant in the amount of \$1,418,677 covering 74% of the expense.”.

Notice is also given that the by-law is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this August 18, 2022.

Marc Beaulieu
Directeur Général et Greffier-trésorier
Director General and Clerk-Treasurer